

	<b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE</b>	<i>Délibération</i>
	<b>Séance publique du 7 juillet 2022</b>	<b>N° 2022-423</b>

Convocation du 30 juin 2022

Aujourd'hui jeudi 7 juillet 2022 à 15h00 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

**ETAIENT PRESENTS :**

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, M. Patrick LABESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, Mme Marie-Claude NOEL, M. Jean TOUZEAU, M. Jean-François EGRON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Céline PAPIN, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Stéphane PFEIFFER, M. Alexandre RUBIO, M. Baptiste MAURIN, M. Nordine GUENDEZ, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, Mme Amandine BETES, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Simone BONORON, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Françoise FREMY, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPARD, Mme Daphné GAUSSENS, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Sylvie JUSTOME, M. Michel LABARDIN, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Stéphane MARI, M. Thierry MILLET, Mme Eva MILLIER, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, M. Jérôme PEScina, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Bastien RIVIERES, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Kévin SUBRENAT, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOULET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Agnès VERSEPUY.

**EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:**

M. Christian BAGATE à M. Fabrice MORETTI  
M. Bernard-Louis BLANC à M. Patrick PAPADATO  
Mme Fatiha BOZDAG à M. Fabrice MORETTI  
Mme Nathalie DELATTRE à M. Patrick BOBET  
Mme Eve DEMANGE à Mme Camille CHOPLIN  
M. Maxime GHESQUIERE à Mme Anne LEPINE  
M. Frédéric GIRO à Mme Brigitte TERRAZA  
M. Stéphane GOMOT à M. Radouane-Cyrille JABER  
Mme Sylvie JUQUIN à Mme Sylvie JUSTOME  
Mme Harmonie LECERF à M. Alain GARNIER  
M. Guillaume MARI à Mme Anne LEPINE  
M. Sébastien SAINT-PASTEUR à Mme Andréa KISS

**PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :**

M. Pierre HURMIC à M. Alain GARNIER de 15h à 16h et à partir de 18h05 le 7 juillet  
M. Clément ROSSIGNOL-PUECH à Mme Céline PAPIN à partir de 17h25 le 8 juillet  
M. Stéphane DELPEYRAT à Mme Pascale BRU à partir de 18h30 le 7 juillet et à partir de 15h55 le 8 juillet  
M. Patrick LABESSE à M. Alain GARNIER à partir de 15h35 le 8 juillet  
Mme Marie-Claude NOEL à Mme Céline PAPIN à partir de 19h10 le 7 juillet  
M. Jean-François EGRON à Mme Nathalie LACUEY à partir de 18h le 7 juillet et à M. Jean-Jacques PUYOBRAU de 9h30 à 12h45 le 8 juillet  
Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE à Mme Céline PAPIN le 7 juillet  
M. Brigitte TERRAZA à M. Jean-Jacques PUYOBRAU à partir de 17h30 le 8 juillet  
Mme Claudine BICHET à M. Stéphane PFEIFFER à partir de 17h30 le 7 juillet  
Mme Brigitte BLOCH à M. Clément ROSSIGNOL-PUECH de 15h à 15h55 le 7 juillet et à Céline PAPIN à partir de 17h le 8 juillet  
Mme Béatrice DE FRANÇOIS à Mme Andréa KISS de 13h à 14h30 le 8 juillet  
Mme Marie-Claude NOEL à Mme Véronique FERREIRA à partir de 15h55 le 8 juillet  
M. Patrick PAPADATO à Mme Isabelle RAMI à partir de 18h 35 le 7 juillet  
Mme Delphine JAMET à M. Patrick LABESSE à partir de 18h40 le 7 juillet  
M. Stéphane PFEIFFER à Mme Delphine JAMET jusqu'à 10h05 le 8 juillet  
M. Alexandre RUBIO à Mme Christine BOST le 7 juillet  
M. Baptiste MAURIN à Mme Andréa KISS le 7 juillet  
M. Nordine GUENDEZ à Mme Nathalie LACUEY le 7 juillet  
Mme Josiane ZAMBON à M. Jean-Jacques PUYOBRAU le 7 juillet  
M. Dominique ALCALA à Gwénaél LAMARQUE à partir de 17h40 le 8 juillet  
Mme Stéphanie ANFRAY à M. Serge TOURNERIE le 7 juillet  
Mme Amandine BETES à M. Serge TOURNERIE le 7 juillet  
Mme Christine BONNEFOY à M. Fabien ROBERT le 7 juillet et à partir de 16h15 le 8 juillet  
Mme Simone BONORON à Mme Béatrice SABOURET à partir de 19h10 le 7 juillet et à M. GARIGUES à partir de 17h25 le 8 juillet  
Mme Pascale BOUSQUET-PITT à M. Gérard CHAUSSET à partir de 16h le 7 juillet et, à Mme Françoise FREMY jusqu'à partir 11h le 8 juillet  
M. Alain CAZABONNE à M. Patrick BOBET à partir de 13h le 8 juillet  
M. Olivier CAZAUX à Mme Isabelle RAMI le 7 juillet  
M. Thomas CAZENAVE à M. Stéphane MARI le 7 juillet et à Mme Fabienne HELBIG de 13h05 à 14h30 le 8 juillet  
M. Max COLES à M. Christophe DUPRAT le 7 juillet  
Mme Typhaine CORNACCHIARI à Mme Béatrice DE FRANÇOIS le 7 juillet et à Mme Amandine BETES à partir de 14h45 le 8 juillet  
M. Didier CUGY à Mme Laure CURVALE le 7 juillet et à partir de 16h15 le 8 juillet  
M. Christophe DUPRAT à M. Gwénaél LAMARQUE à partir de 17h40 le 8 juillet  
Mme Anne FAHMY à M. Stéphane MARI de 13h05 à 14h30 le 8 juillet  
M. Bruno FARENIAUX à Mme Véronique FERREIRA à partir de 18h30 le 7 juillet  
M. Nicolas FLORIAN à M. Christophe DUPRAT de 12h05 à 14h30 et à M. Max COLES à partir de 17h30 le 8 juillet  
Mme Françoise FREMY à M. Gérard CHAUSSET à partir de 18h30 le 7 juillet  
M. Guillaume GARRIGUES à Mme Simone BONORON à partir de 16h55 le 7 juillet  
Mme Anne-Eugénie GASPARD à Mme Brigitte TERRAZA le 7 juillet et à partir de

13h10 le 8 juillet  
M. Frédéric GIRO à M. Jean-Jacques PUYOBRAU à partir de 17h30 le 8 juillet  
M. Laurent GUILLEMIN à M. Radouane-Cyrille JABER à partir de 17h le 8 juillet  
Mme Fabienne HELBIG à Mme Anne FAHMY à partir de 18h05 le 7 juillet  
M. Radouane-Cyrille JABER à M. Bastien RIVIERES à partir de 19h10 le 7 juillet  
M. Michel LABARDIN à M. Patrick PUJOL de 15h à 19h le 7 juillet, à M. Emmanuel SALLABERRY à partir de 14h30 le 8 juillet et à M. Jean-Marie TROUCHE à partir de 17h30 le 8 juillet  
M. Gwénaél LAMARQUE à M. Dominique ALCALA le 7 juillet  
Mme LE BOULANGER à Mme Céline PAPIN à partir de 11h le 8 juillet  
Mme Zeineb LOUNICI à Mme Eva MILLIER jusqu'à 10h20 le 8 juillet  
M. Jacques MANGON à M. Kévin SUBRENAT à partir de 12h05 le 8 juillet  
M. Stéphane MARI à Mme Anne FAHMY à partir de 15h45 le 8 juillet  
Mme Eva MILLIER à M. Thierry MILLIER à partir de 15h35 le 8 juillet  
M. Pierre de Gaétan NJIKAM MOULIOM à Mme Eva MILLIER à partir de 18h30 le 7 juillet et de 11h à 13h le 8 juillet  
M. Jérôme PEScina à M. Christophe DUPRAT à partir de 19h le 7 juillet, à M. Emmanuel SALLABERRY à partir de 14h30 le 8 juillet et à Mme Béatrice SABOURET à partir de 17h25 le 8 juillet  
M. Michel POIGNONEC à Mme Christine BONNEFOY de 12h35 à 16h15 et à M. Fabien ROBERT à partir de 16h15 le 8 juillet  
M. Patrick PUJOL à M. Patrick BOBET à partir de 19h le 7 juillet, de 12h35 à 17h30 à M. Christophe DUPRAT et à M. Max COLES à partir de 17h30 le 8 juillet  
M. Philippe POUTOU à Mme Brigitte BLOCH à partir de 18h25 le 7 juillet  
M. Benoît RAUTUREAU à Mm Zeineb LOUNICI à partir de 17h25 le 7 juillet  
M. Frank RAYNAL à Mme Eva MILLIER à partir de 17h20 le 7 juillet, à M. Max COLES de 14h50 à 16h40 le 8 juillet et à Mme Daphné GAUSSENS à partir de 17h50 le 8 juillet  
Mme Marie RECALDE à Mme Véronique FERREIRA le 7 juillet et à partir de 14h 30 le 8 juillet  
M. Bastien RIVIERES à Mme Fannie LE BOULANGER à partir de 17h30 le 8 juillet  
Mme Karine ROUX-LABAT à Mme Zeineb LOUNICI le 7 juillet et à M. TROUCHE le 8 juillet  
Mme Béatrice SABOURET à M. Fabien ROBERT de 15h à 17h20 le 7 juillet  
M. Emmanuel SALLABERRY à Mme Béatrice SABOURET à partir de 19h10 le 7 juillet et à M. Pierre de Gaétan N'JIKAM MOULIOM à partir de 17h30 le 8 juillet  
M. Kévin SUBRENAT à M. Michel POIGNONEC le 7 juillet  
M. Thierry TRIJOLET à Mme Christine BOST le 7 juillet  
M. Jean-Marie TROUCHE à M. Michel POIGNONEC à partir de 16h40 le 7 juillet  
Mme Agnès VERSEPUY à M. Dominique ALCALA à partir de 16h55 le 7 juillet, et à M. SUBRENAT le 8 juillet

**EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :**

**LA SEANCE EST OUVERTE**

 <b>BORDEAUX MÉTROPOLE</b>	<b>Conseil du 7 juillet 2022</b>	<b>Délibération</b>
	Direction de l'Habitat  <b>Service Amélioration Durable du Parc Privé</b>	<b>N° 2022-423</b>

---

**Protocole transactionnel relatif au contrat portant sur le suivi-animation du dispositif de lutte contre la précarité énergétique ' Mon Energie Bordeaux Métropole ' -  
Décision - Autorisation**

---

Madame Claudine BICHET présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

En juin 2017, Bordeaux Métropole lançait un dispositif de lutte contre la précarité énergétique, baptisé par la suite « Mon Energie Bordeaux Métropole », afin de proposer un accompagnement aux ménages les plus vulnérables quant à l'accès à l'énergie. Le programme s'est achevé en juin 2021 après 4-années d'activité.

Afin d'animer et suivre l'opération sur le terrain, Bordeaux Métropole a recruté un groupement de prestataires dans le cadre d'un marché public. Le 9 juin 2017 a ainsi été signé l'acte d'engagement du contrat n° 2017-A0568M portant sur le suivi-animation du dispositif de lutte contre la précarité énergétique de Bordeaux Métropole, ayant pour co-contractant l'association Soliha Gironde, mandataire du groupement solidaire des co-traitants Soliha Gironde, le CREAQ et la MPS Formation.

Le contrat pour le suivi-animation du programme était conclu pour une durée initiale de trois ans à la date de notification du contrat, avec une reconduction possible d'un an pour un montant total de 1 147 950 € HT, répartis entre les co-traitants de la manière suivante :

- Soliha Gironde : 573 075 € HT,
- Le Creaq : 374 175 € HT,
- Mps Formation : 200 700 € HT.

Cela étant, la crise sanitaire et les confinements afférents ont fortement perturbé le bon déroulement des missions et surtout des visites à domicile prévues au contrat. Ils ont notamment impacté la répartition de l'activité entre les trois prestataires, ayant alors convenu d'une nouvelle répartition de celle-ci dans le cadre du groupement solidaire.

A l'issue des quatre années d'activité contractualisées (3 ans + 1 année de reconduction) du 13 juin 2017 au 12 juin 2021, il s'avère :

- d'une part, que le montant total de la mission facturée est supérieur de 19 753,89 € HT au montant initialement contractualisé et s'élève à 1 167 703,89 € HT,
- d'autre part, que la répartition des missions et donc des facturations entre les 3 co-contractants est différente de la répartition initiale et s'établit comme tel :
  - Soliha Gironde : 439 679,69 € HT (soit – 133 395,31 € par rapport au contrat initial),
  - Le Creaq : 502 120,80 € € HT (soit + 127 945,80 € par rapport au contrat initial),

- Mps Formation : 225 903,40 € HT (soit + 25 203,40 € par rapport au contrat initial).

Considérant le contrat initial, Bordeaux métropole est dans l'incapacité de s'acquitter des 2 dernières factures du Creaq en dépassement, réceptionnées le 21 septembre 2021 pour un montant total de 56 537 € (32 331 € pour l'animation du dispositif pour le dernier semestre d'activité et 24 206 € pour la réalisation de 49 visites à domicile).

En effet, la durée du marché étant dépassée, il n'est aujourd'hui plus possible de conclure un avenant afin d'augmenter le montant initial du marché pour prendre en compte ces coûts complémentaires et cette nouvelle répartition.

Afin de prévenir toute contestation à naître, les parties se sont rapprochées et ont convenu du protocole transactionnel objet de la présente délibération et ci-annexé.

En effet, conformément à l'article 2044 du Code civil, la transaction est un contrat par lequel les parties, par des concessions réciproques, peuvent prévenir une contestation à naître.

Les parties ont ainsi convenu que :

- Bordeaux Métropole s'acquittera des factures aujourd'hui non honorées pour un montant de 59 752,09 € (dont 3 215,09 € d'intérêts moratoires) pour des missions en dépassement du cadre contractuel initial qui n'auraient pas dû être exécutées et facturées. Elle renonce à toute action, prétention et à tout recours et action en justice à l'encontre du Creaq,
- le Creaq renonce à toute action, prétention et à tout recours et action en justice à l'encontre de Bordeaux Métropole relatifs aux mêmes faits et à obtenir réparation de son entier préjudice, sous réserve du paiement de l'intégralité de la somme susmentionnée par Bordeaux Métropole.

**Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :**

### **Le Conseil de Bordeaux Métropole**

**VU** le Code civil, et notamment ses articles 2044 et suivants,

**ENTENDU** le rapport de présentation

### **CONSIDERANT**

- Qu'il est opportun de prévenir toute contestation à naître auprès du tribunal compétent,
- Que les termes du protocole transactionnel ci-annexé préservent les intérêts de Bordeaux Métropole,

## DECIDE

**Article 1** : de recourir à la conclusion d'une transaction, en application des articles 2044 et suivants du Code civil, afin de prévenir toute contestation à naître,

**Article 2** : d'autoriser Monsieur le Président à signer ledit protocole transactionnel, ci-annexé,

**Article 3** : d'imputer les dépenses au chapitre 20 – article 2031 – fonction 552 et au chapitre 6583 pour les intérêts moratoires,

**Article 4** : d'autoriser Monsieur le Président à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

MM. Jean-Jacques PUYOBRAU et Stéphane PFEIFFER sont absents lors du débat et du vote.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.

Ne prend pas part au vote : Monsieur PUYOBRAU, Monsieur PFEIFFER

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 7 juillet 2022

<b>REÇU EN PRÉFECTURE LE :</b> <b>12 JUILLET 2022</b>	Pour expédition conforme, la Vice-présidente,
<b>DATE DE MISE EN LIGNE :</b> <b>12 JUILLET 2022</b>	
	Madame Claudine BICHET